

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 12 avril 2016 à 18 heures 30

Convocation du 5 avril 2016.

Etaient présents : MM et Mmes David ALARY, Séverine AZOUGARH, René BLOT, Jean-Michel CABROL, Pierre CUESTAS, Anne-Marie DUCLA, Gilles DUCLOS, Corinne GALINDO, Jérôme GARCIA, Michel GARY, Isabelle GIL, Érick GRANIER, Caroline HULLO, Béatrice MILESI, Pierre POLARD, Florence RAYNIER, Alain RIVAYRAND, Céline TAILHADES, Jean-Claude VIVANCOS.

Procurations : Christian ALFARO à Céline TAILHADES ; Jacques MAURAND à Pierre POLARD ; Sylvie GISBERT à Caroline HULLO.

Absente excusée : Éva HAMORI

18h30 : ouverture de la séance. Secrétaire de séance : Érick Granier

Approbation du compte rendu du 16 février 2016 : adopté à l'unanimité.

Le Maire présente l'ordre du jour de la réunion :

1. Mise en œuvre de la procédure de télétransmission ACTES
2. Dossier présenté au titre de la DETR 2016
3. Adhésion à l'association « Grand Site du canal du midi »
4. Institution d'une servitude d'écoulement des eaux pluviales
5. Désignation des représentants titulaire et suppléant appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du collège
6. Budget Général – régularisation des opérations de cession de deux terrains
7. Budget eau : admission en non-valeur
8. Acceptation du legs de Monsieur Balmigère
9. Mise à disposition d'un agent auprès du SIVOM d'Ensérune
10. Lancement d'une démarche d'évaluation des risques professionnels
11. Création de postes suite à des avancements de grades
12. Fixation du taux de l'indemnité de fonction des agents de la police municipale
13. Compte rendu des décisions du Maire
14. Questions diverses

1 – Mise en œuvre de la procédure de télétransmission ACTES

Le Maire présente ce dispositif qui permettra, dès qu'il sera opérationnel, d'envoyer, sous format numérique, les arrêtés et délibérations communaux au visa du contrôle de légalité, en sous-préfecture.

Cette procédure, qui induira un gain de temps et d'efficacité, rend nécessaire la conclusion d'une convention entre la commune et les services de l'état. Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de télétransmission des actes, et à signer la convention.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec les services de l'état.

2 – Dossier présenté au titre de la DETR 2016

Le projet de création d'un centre municipal de santé implique l'aménagement et l'équipement des locaux devant accueillir les médecins et le secrétariat. Ce coût, évalué à 41 978.92 € HT (50 374.70 € TTC), peut être atténué par l'obtention d'une aide financière dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoire Ruraux (DETR), allouée par l'état.

Au titre de l'aménagement et de l'équipement du centre municipal de santé, il est proposé de solliciter la DETR, pour l'exercice 2016, à hauteur de 60% du montant HT du projet, soit 25 187.35 €.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la demande d'aide financière, à hauteur de 60%, effectuée au titre de la DETR 2016, et relative à l'aménagement et l'équipement de notre centre municipal de santé.

3 – Adhésion à l'association « Grand Site du canal du midi »

Le Maire présente l'association de préfiguration du Grand Site du Canal du Midi dont le siège social est fixé à Béziers, dans les locaux du bureau d'information de l'office de tourisme Béziers Méditerranée à Fonsérannes et dont le Président est Frédéric LACAS.

Le périmètre d'intervention de cette association se situe à l'origine sur le territoire de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée et celui de la communauté de communes La Domitienne.

Les membres fondateurs de l'association ont affirmé la volonté d'intégrer la communauté de commune Sud-Hérault au sein de l'association, ainsi que les communes de Capestang et de Poilhes.

Pour ce faire et sous réserve du vote favorable des assemblées délibérantes concernées, une assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 07 avril 2016, actant la modification statutaire autorisant l'intégration de nouveaux membres.

Le coût de l'adhésion à l'association de préfiguration du Grand Site du Canal du Midi est fixé à 500 € pour la commune de Capestang, qui devra désigner un représentant titulaire et un suppléant.

Florence Raynier s'étonne du nom exact porté par l'association, « association de préfiguration du grand site du canal du midi, du malpas à fonsérannes », qui ne reflète pas la réalité du territoire couvert par le projet. Le Maire précise que le futur grand site ne reprendra pas ce nom.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'intégration de la commune au sein de l'association de préfiguration du grand site du canal du midi, et désigne Pierre Polard, représentant titulaire, et Jacques Maurand, représentant suppléant de la commune.

4 – Institution d'une servitude d'écoulement des eaux pluviales

L'institution de cette servitude, au bénéfice de la commune, permettra d'assurer l'évacuation des eaux pluviales de la rue Cuvier, vers le fossé bordant la rue de l'Agriculture, en traversant certaines parcelles du lotissement « le Clos Saint Julien ».

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'institution de cette servitude.

5 – Désignation des représentants titulaire et suppléant appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du collège

Un changement de la réglementation ne permet plus à la commune de conserver deux représentants titulaires au sein du conseil d'administration du collège. Il convient donc de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant. Béatrice Milesi est proposée comme titulaire, et Céline Tailhades comme suppléante.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la désignation de Béatrice Milesi et de Céline Tailhades comme représentantes titulaire et suppléante de la commune au sein du conseil d'administration du collège.

6 – Budget Général – régularisation des opérations de cession de deux terrains

Dans le cadre de la vente, par la commune, de deux parcelles de terrains à Monsieur Gau, pour la somme de 700 €, il convient de procéder à la sortie de l'actif de ces deux biens par le crédit de 700 € porté sur le compte 024 (opération d'ordre non budgétaire).

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette opération.

7 – Budget eau : admission en non-valeur

La trésorerie de Capestang, en charge du recouvrement des créances communales, nous demande d'admettre en non-valeur la somme de 56.98 €, correspondant au montant du par un administré, depuis 2012, au titre du contrôle diagnostic d'un assainissement non collectif.

Corinne Galindo demande si la trésorerie a eu recours aux services d'un huissier pour tenter de recouvrer cette somme. Le Maire lui répond qu'eu égard au montant de la dette, les poursuites sont réduites et ne permettent pas de recourir à un huissier.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'admission en non-valeur de cette somme.

8 – Acceptation du legs de Monsieur Balmigère

M. BALMIGERE Jean, décédé le 10 avril 2010 et demeurant de son vivant 8 rue cuvier, lègue à notre commune par testament remis à l'étude de Maître MARC le solde de ses comptes bancaires pour une valeur de 8 817.71 moins les frais d'actes et de procédure (environ 1 500 €) avec pour condition de l'affecter aux Œuvres Sociales de la Commune. Ce don est exempt de droit de succession.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le legs dans les conditions sus exposées et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

9 - Mise à disposition d'un agent auprès du SIVOM d'Ensérune

Le Maire propose que Monsieur Patrice MONTAGUT, Agent de Maîtrise, soit mis à disposition du SIVOM d'Ensérune pour conduire les engins de voirie, entretien des chemins et curage des fossés sur le territoire des communes adhérentes au SIVOM.

Donne lecture de la convention fixant l'objet, la durée de la mise à disposition, les conditions d'emploi, la rémunération, le contrôle et l'évaluation de l'activité

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la mise à disposition de Monsieur MONTAGUT auprès du SIVOM.

10 - Lancement d'une démarche d'évaluation des risques professionnels

La prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public qui doivent réaliser un Document Unique de prévention des risques professionnels.

La commune a sollicité le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault pour l'accompagner dans la réalisation de ce document et une convention sera signée pour un coût d'intervention de 3520 €.

Le Fonds National de Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (FNP) de la CNRACL soutient les actions entreprises dans ce domaine et peut accorder une subvention à la commune.

Dans ce cadre, le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels et de l'autoriser à signer les documents qui en régissent les modalités.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour

- s'engager dans la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels ;
- déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaire du Fonds national de prévention de la CNRACL ;
- autoriser le Maire à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de cette démarche.

11 - Création de postes suite à des avancements de grades

Le Maire informe le Conseil que pour permettre l'avancement de grade de trois agents communaux il convient de créer les postes correspondants à leurs nouveaux grades.

Le Maire propose à l'assemblée la modification du tableau de l'effectif et la création des emplois suivants :

- 1 poste d'adjoint technique de première classe – temps complet
- 1 poste d'ATSEM Principal de 1^{ère} classe – temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2e classe- temps complet

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, émet un avis favorable à la majorité (abstention C. Galindo).

12 - Fixation du taux de l'indemnité de fonction des agents de la police municipale

Le Maire informe le Conseil que l'**indemnité spécifique de fonction** est une prime liée à la fonction de policier municipal et qu'elle peut s'élever jusqu'à 20% maximum du traitement mensuel brut. Le taux de cette indemnité a été fixé à 17% par délibération du 24.02.2015. Le maire rappelle l'investissement et le sérieux des agents dans l'exercice de leur mission et propose d'augmenter le taux à 18% ce qui représente un surcoût annuel global de 600€.

Erick Granier demande comment sont suivies les missions journalières de la PM.

Le Maire répond qu'un compte rendu quotidien de leurs activités lui est fait.

Erick Granier s'étonne de ne pas les voir très souvent en VTT.

David Alary lui précise que ce sont plutôt des sorties l'été et parfois avec la Gendarmerie.

Erick Granier demande comment procéder s'il y a des stationnements gênants le week-end, les policiers n'étant pas en service. Le Maire lui répond de prévenir la Gendarmerie.

Corinne Galindo demande s'il ne serait pas opportun de réfléchir à un autre fonctionnement car il y a beaucoup de stationnement anarchique le week-end notamment lors des manifestations sportives.

Le Maire lui répond que ce n'est pas possible pour une question de coût de personnel mais la Police Municipale est réquisitionnée lors d'événements exceptionnels comme le 23 avril prochain où plus de mille personnes sont attendues pour les finales régionales de rugby équipes cadets. La PM organisera le stationnement et sera présente toute la journée.

Le Maire soumet au vote la délibération fixant le taux de l'indemnité de fonction à 18%.

La délibération est adoptée à la majorité – 5 abstentions (Corinne Galindo, Michel Gary, Florence Raynier, Erick Granier, René Blot).

13 - Compte rendu des décisions du Maire

Arrivée de Jacques Maurand à 19h10.

Le Maire énumère les décisions qu'il a prises depuis le dernier Conseil Municipal :

- Attribution du marché pour la fourniture d'une armoire à clefs sécurisée : 3 029 € HT (09/2016)
- Attribution du marché pour la confection et la pose de rideaux et coussins : 1 640.70 € (11/2016)
- Attribution du marché pour le remplacement d'une porte : 2 655 € HT (12/2016)
- Attribution du marché pour l'étanchéité de la verrière de la médiathèque : 3 305.30 € HT (13/2016)
- Attribution du marché pour la mise en place de gouttières à la caserne : 1 927.50 € HT (14/2016)
- Virement de crédits depuis le poste 020 – dépenses imprévues de la section d'investissement (15/2016)
- Attribution du marché pour l'impasse Montplaisir : 20 317 € HT (16/2016)
- Attribution du marché pour l'équipement en mobilier du CMS : 5 419.25 € HT (17/2016)
- Attribution du marché pour la création d'un parking au tennis : 7 830.60 € HT (18/2016)
- Attribution du marché pour l'acquisition de climatiseurs au camping : 2 409.96 € (19/2016)
- Attribution du marché pour l'acquisition de matériel informatique pour le CMS : 11 732.38 € (20/2016)
- Attribution du marché pour la fourniture et la plantation d'arbres dans le village : 4 048.50 € HT (21/2016)

14 - Questions diverses

- Motion Tour de France : le vin officiel du tour de France 2016 est un vin chilien. Face aux protestations des viticulteurs languedociens, les députés de l'Hérault ont saisi le ministre de

l'agriculture de cette question. Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir l'action des députés en adoptant une motion de soutien aux viticulteurs languedociens. Approbation à l'unanimité.

- Centre Municipal de Santé : l'un des médecins pressenti a été reçu ce jour et nous a confirmé son accord pour intégrer le centre. Un projet de contrat de travail lui a été remis, qu'il signera dans les prochaines semaines.

La porte d'entrée du centre médical vient d'être changée. L'objectif d'une ouverture du centre pour le 01 octobre 2016 est toujours d'actualité.

Le Maire informe les élus que la chaîne Public-Sénat viendra faire un reportage sur notre centre le vendredi 15 avril.

Florence Raynier demande où en est le recrutement des secrétaires médicales. Jean Michel Cabrol indique que les dix secrétaires retenues seront reçues les 22 et 26 avril prochains.

René Blot s'interroge sur la nécessité d'embaucher deux secrétaires médicales. Jean Michel Cabrol lui répond qu'il sera nécessaire de couvrir toute la plage horaire d'ouverture du centre, soit 65 heures, ce qu'une seule secrétaire ne sera pas en mesure d'assurer.

Corinne Galindo demande quel sera le salaire net mensuel d'une secrétaire. Un salaire de 1260 € net mensuel sera proposé.

- Gendarmerie : la commune a reçu la visite de Kléber Mesquida, qui a confirmé l'accord du département pour la mise à disposition des terrains départementaux nécessaires au projet. Un système de location/vente sera mis en place, à raison de 25 000 € de loyer par an durant 25 ans. Au terme de cette période, les terrains nous appartiendront.

Florence Raynier demande si ce dispositif était prévu dans le financement initial. Le Maire répond affirmativement et précise qu'il est actuellement en contact avec la caisse des dépôts et consignations, pour l'obtention d'un financement de 3.5 millions d'euros sur 30 ans. Le taux proposé par la caisse des dépôts - 1.75 % indexé sur le taux du livret A – représenterait une annuité de 151 000 € pour un loyer encaissé par la commune de 228 000 €.

- Étude collégiale : l'étude est finalisée et disponible auprès du secrétariat de la mairie. Le montant prévisionnel des travaux est fixé à 3 millions d'euros. Des financements croisés – DRAC/Département – sont envisageables.

Jacques Maurand indique qu'une commission spécifique sera créée à ce sujet.

Le Maire précise que l'émission « des racines et des ailes » viendra faire un reportage sur la collégiale le 23 mai prochain.

- Des canisettes ont été installées au Millénaire, sur le terrain Py et sur l'avenue de l'Occitanie. Ces travaux ont été réalisés en régie. En parallèle, la police municipale effectue des tournées matinales pour lutter contre le problème des déjections canines sur la voie publique.

- Rue de la République : l'aménagement est achevé, il est désormais possible d'utiliser les trottoirs. Le coussin berlinois sera installé dès réception.

- Pôle de loisir : la réception des travaux a été prononcée. Du mobilier urbain (bancs et tables) sera installé et un traitement du sol réalisé. Le parking côté tennis est également terminé.

- Monument aux morts : la plaque est installée

Florence Raynier demande si le stationnement des véhicules ne pourrait pas être interdit de part et d'autre du pont de pierre, car cela rend la circulation dangereuse. Le Maire indique que le département conçoit actuellement un projet d'aménagement de ce secteur.

- Travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement : le département nous soutient financièrement sur le projet de révision du schéma directeur en eau potable, à hauteur de 4 000 €, et sur le programme pluriannuel d'investissement sur le réseau d'eaux usées, à hauteur de 131 700 €.

- PLUI : la communauté de communes Sud Hérault a décidé de confier son élaboration à l'agence d'urbanisme catalane, structure publique pluridisciplinaire. La procédure devrait aboutir fin 2019.

- Le Maire rappelle le projet de dénomination de l'école maternelle, et demande aux élus de transmettre leurs idées à ce sujet.

Corinne Galindo demande si la personne pressentie pour donner son nom aux anciens vestiaires a donné son accord. Le maire lui répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire donne la parole à René Blot, qui annonce officiellement à l'assemblée sa démission du Conseil Municipal pour raisons de santé. Il retient de l'expérience apportée par l'accomplissement de ses deux mandats la qualité des rapports humains et la fierté d'avoir contribué à la vie de la commune.

Le Maire le remercie pour son engagement au sein de la municipalité et de la vie locale, qui a été apprécié de tous.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre POLARD remercie l'assemblée et lève la séance à 20h05.

APPROBATION DU C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12.04.2016

Le Maire,
Pierre POLARD

Le secrétaire de séance,
Erick GRANIER

Christian ALFARO

Séverine AZOUGARH

René BLOT

Jean-Michel CABROL

Pierre CUESTAS

Annie DUCLA

Gilles DUCLOS

Corinne GALINDO

Jérôme GARCIA

Michel GARY

Isabelle GIL

Sylvie GISBERT

Éva HAMORI

Caroline HULLO

Jacques MAURAND

Béatrice MILESI

Florence RAYNIER

Alain RIVAYRAND

Céline TAILHADES

Jean-Claude VIVANCOS